

Conseil d'administration du collège Courbet

lundi 1^{er} février 2024

Vœu présenté par les représentant.es des personnels enseignants et d'éducation
soumis au vote

Les annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère dessinent une École de la ségrégation sociale. Elles prévoient en effet la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en 6ème et en 5ème à la rentrée 2024 (puis en 4ème et en 3ème à la rentrée 2025) qui conduira à une ségrégation sur le long terme des élèves. Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la 6ème avec des regroupements de niveau.

Concrètement, les élèves les « plus en difficulté » se retrouveraient dans des groupes à part, pour tous les cours de français et de mathématiques, sans obligation (ni ambition institutionnelle) de maîtriser le même programme que les autres. Dans certains établissements, ils pourraient se voir retirer des heures de certaines disciplines, ce qui les conduirait automatiquement vers une orientation précoce notamment vers l'apprentissage, hors statut scolaire. Ce tri dès la 6ème se poursuivrait dès la 5ème avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail, et se terminerait avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en 2nde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire. L'orientation est un travail au long cours et ne peut dépendre du premier examen de leur scolarité passé par les élèves.

Pour les autres élèves (désignés comme « moyens ou bons »), ils seraient regroupés avec des effectifs plus importants que les classes, l'institution prévoyant des groupes jusqu'à 30 élèves.

Ainsi, l'éclatement du groupe classe dès la 6ème participerait à casser le collectif de travail et produirait sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques et que l'hétérogénéité des classes, avec des conditions d'enseignement correctes, sont bénéfiques pour l'ensemble d'une génération. Ainsi, de telles mesures amplifieront les constats de l'enquête PISA : le creusement de niveau scolaire entre les catégories socioprofessionnelles favorisées et les classes populaires.

Outre cette ségrégation sociale renforcée par les projets du Premier Ministre, la mise en œuvre de ces groupes de niveau sur tous les cours de mathématiques et de français aura des conséquences très concrètes et immédiates pour les élèves et les enseignant.tes :

- des emplois du temps très contraints, puisque les heures de français et mathématiques devront être alignées pour 3 ou 2 classes. Dans certains petits collèges, il n'y aura pas assez de professeurs pour faire cours en même temps. Du point de vue des élèves, les annonces de Gabriel Attal vont induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves s'en trouveront fortement dégradées.

- la multiplication d'enseignant.es sur plusieurs établissements : ne pouvant pas faire cours à plusieurs 6èmes ou 5èmes en même temps, ils seront envoyés dans un autre collège et un professeur d'un autre établissement devra venir assurer ces mêmes heures. Si ces annonces se généralisent aux niveaux 4ème et 3ème, cela étendra ce nomadisme éducatif de très nombreux collèges.

- ces contraintes d'emploi du temps, alliées au manque de moyens, poussent déjà certains enseignant.es de matières autres à accepter d'assurer des cours de français ou de mathématiques.

- le manque de professeurs principaux en 6ème et en 5ème : les enseignant.es de mathématiques et de français (ceux et celles qui voient le plus les élèves) n'auront plus de classe mais des groupes composés de morceaux de classe.

- la fin de la liberté et de la diversité pédagogique : l'organisation de groupes en fonction des évaluations nationales (pour le moins stéréotypées), la volonté d'imposer des manuels certifiés et les contraintes d'emploi du temps contraindront les enseignant.es de mathématiques et de français à suivre une progression unique et déterminée (et sans aucune concertation) tendant à transformer le

métier de professeur·e concepteur et conceptrice de son enseignement en technicien·ne d'application.

- la fin de nombreux projets : le décalage entre classes et groupes empêchera tout projet interdisciplinaire.

Par ailleurs, l'organisation matérielle de regroupements de niveaux aurait exigé davantage de moyens. Au contraire, de nouvelles suppressions d'heures d'enseignement et d'emplois sont prévues pour la rentrée de septembre. Ainsi l'Académie de Normandie débutera la future année scolaire avec 93 postes supprimés dans les collèges et les lycées.

Pour toutes ces raisons, les personnels d'enseignement et d'éducation ainsi que les représentant·es des parents d'élèves s'opposent fermement à ce projet.

C'est pourquoi nous voterons contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD non réglementaire !!

Nous alertons d'ailleurs, pour finir, sur les annonces faites par le Président E. Macron qui ne sont pas plus actées que les précédentes, ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements.

Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.

S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyen pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.

De même, il ne pourrait être question que n'importe quel volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seul.es formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es.

C'est une marche-arrière d'au moins 50 ans, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégien·nes. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École ambitieuse, égalitaire et inclusive.